

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

27^{èmes} Journées Européennes du GERPAC **2, 3 et 4 octobre 2024**

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT
BELAMBRA Business, Route de l'Estérel - 83408 Hyères Cedex

1) DROITS D'INSCRIPTION CONGRESSISTES NON INDUSTRIELS

CONGRÈS PRESENTIEL	Membre du GERPAC	Non membre du GERPAC
Pharmacien – Etablissement de santé – Institution	550 €	720 €
Préparateur - Technicien	460 €	580 €
Interne	200 €	200 €

Ces droits comprennent : les frais de dossier, les frais des journées scientifiques, les pauses café, les déjeuners des 2, 3 et 4 octobre 2024 et les dîners du 2 et 3 octobre 2024.

Majoration des droits d'inscription de 60 € après le 08 septembre 2024

CONGRÈS DISTANCIEL	Tarif unique
Inscription	150 €

Ces droits comprennent la connexion au congrès GERPAC 2024 en streaming via une plateforme de messagerie instantanée et de vidéo-conférence permettant :

- l'accès en direct à l'ensemble des conférences plénières et communications orales lors des journées des 2 au 4 octobre 2024
- l'accès en replay à ces présentations enregistrées **disponible jusqu'au 31 décembre 2024.**

Date limite d'inscription : 27 septembre 2024

2) DROITS D'INSCRIPTION INDUSTRIELS

PROFIL	Tarifs
Exposants	900 €
Non Exposants	1200 €

Ces droits comprennent : les frais de dossier, les frais des journées scientifiques, les pauses café, les déjeuners 2, 3 et 4 octobre 2024 et les dîners du 2 et 3 octobre 2024.

Majoration des droits d'inscription de 60 € après le 08 septembre 2024

3) DROITS D'INSCRIPTION EXPOSITION INDUSTRIELS

	Tarifs
Table d'exposition (3 m ²)	2 400 €

Ces droits comprennent 1 table (1,4 x 0,7 m) et du matériel mis à disposition (mobilier et raccordement électrique)

L'attribution des emplacements se fait en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions

La réservation d'une table n'inclut pas l'inscription de(s) l'industriel(s) qui sera prise à part à tarif préférentiel (tarif industriels exposants)

(1) Conditions d'exposition

Montage	02 octobre : 10h00-12h00
Démontage	04 octobre : 14h00-16h00
Dimension d'une table d'exposition	1,40 x 0,70 m
Horaires d'ouverture (durée de 1 heure)	02 octobre : horaires à venir 03 octobre : horaires à venir 04 octobre : horaires à venir

(2) Exigences de l'exposition

- La réservation d'une table n'inclut pas l'inscription qui sera prise à part à tarif préférentiel
- Le représentant de l'exposant doit être présent durant les horaires d'ouverture
- L'exposant n'est pas autorisé à exposer durant l'ensemble des sessions de travail
- L'exposant s'engage à monter et démonter aux heures mentionnées plus haut
- L'exposant ne peut rien accrocher au mur derrière sa table
- L'exposant ne peut présenter sur sa table que des petits matériels de démonstration hors fonctionnement à l'exception de vidéos et ordinateurs
- Le présentoir sur la table ne peut dépasser 1,5 m de haut et 1,2 m de large y compris les postes d'éclairage
- Les pauses café sont assurées par le Comité d'Organisation.

4) SYMPOSIUMS SATELLITES

	Tarifs
Location d'une salle avec moyens audio visuels (50 personnes)	4 000 €
Location d'une salle avec moyens audio visuels (100 personnes)	6 000 €

(1) Conditions du symposium

Mise en place	02 octobre 2024 : 09h30 – 10h30
Démontage	02 octobre 2024 : 12h30 – 13h30
Capacité de la salle	50 / 100 personnes
Horaire d'ouverture	02 octobre 2024 : 10h30 – 12h00

(2) Exigence du symposium

- La tenue de symposium est indépendante de l'espace exposition
- La réservation d'un symposium n'inclut pas l'inscription de(s) l'industriel(s) qui sera prise à part à tarif préférentiel (tarif industriels exposants)

5) HEBERGEMENT

Le GERPAC a réservé le BELAMBRA Business (lieu du déroulement du congrès) et vous propose un hébergement sur place.

TYPE	Tarifs
Logement seul (avec petit déjeuner)	120 € / Nuit / Personne
Logement partagé (avec petit déjeuner) – Chambre séparée	60 € /Nuit / Personne
Transfert – Gare SNCF Toulon / BELAMBRA Business (Aller-Retour)	20 € / Personne

Au delà de 3 inscrits pour les industriels, le comité d'organisation s'autorise le droit d'imposer le logement partagé pour les inscrits supplémentaires.

REGLEMENT

Le règlement sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire de l'**Association**, au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la date de facturation.

FRAIS D'ANNULATION

Jusqu'au 08/09/2024 remboursement de 50 % du montant total.
Après le 08/09/2024 aucun remboursement ne sera possible.